

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2583)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 128 (Rect)

présenté par

Mme de La Raudière, Mme Auconie, M. Becht, M. Benoit, M. Bournazel, M. Guy Bricout, M. Brindeau, M. Christophe, M. Demilly, Mme Descamps, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo, M. Herth, M. Ledoux, Mme Lemoine, Mme Magnier, M. Morel-À-L'Huissier et M. Zumkeller

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – La présente loi est abrogée à compter de l'adoption d'un règlement européen équivalent ou de la transposition d'une directive européenne équivalente. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit la caducité de la loi par l'adoption d'un texte européen équivalent afin d'éviter la surtransposition des textes.